

Dynamique d'innovation et de construction durable des territoires de montagne en Europe

Dynamics of innovation and sustainable construction of mountain territories in Europe

Hadjou Lamara / Maître de conférences, HDR, UMMTO

lhadjou@yahoo.fr

Reçu le: 04/09/2022

Accepté le: 13/12/2022

Publié le: 31/12/2022

Résumé :

L'objectif de cet article est d'envisager dans quelle mesure le processus d'émergence des territoires et de construction de nouvelles formes d'économie territoriale à l'échelle locale pourrait-il être identifié dans le contexte des moyennes montagnes européennes. Depuis plus de deux décennies, cette problématique a fait l'objet de nombreux travaux mais la plupart d'entre eux portent sur des zones non rurales et rarement sur des territoires fragiles tels les massifs de moyenne montagne. Afin d'examiner la pertinence de ce processus, l'étude est fondée sur une analyse systématique des systèmes productifs en vigueur au sein des douze grands massifs européens.

Mots clé : Montagnes, émergence, réseaux d'acteurs, modèles de développement, systèmes de gouvernance.

Jel Classification Codes : L53 ; L78 ; M00.

Abstract:

The objective of this article is to consider to what extent the process of emergence of territories and construction of new forms of territorial economy at the local level could be identified in the context of European middle mountains. For more than two decades, this issue has been the subject of numerous studies, but most of them relate to non-rural areas and rarely to fragile territories such as mid-mountain massifs. In order to examine the relevance of this process, the study is based on a systematic analysis of the productive systems in force within the twelve major European massifs.

Keywords: Mountains, emergence, networks of actors, development models, governance systems.

Jel Classification Codes: L53; L78; M00

¹ Auteur correspondant : Hadjou Lamara, lhadjou@yahoo.fr

I. Introduction

C'est à partir des travaux de l'initiateur de la théorie des milieux innovateurs, Philippe Aydalot (Colletis, Pecqueur, 2004), que la variable territoriale commençait à s'imposer comme le nouveau paradigme du développement. Celui-ci en se retournant contre les théories classiques et néoclassiques de l'économie, tente de remettre en cause la conception très réductrice de ces écoles de la dimension spatiale du développement. Après le recensement de 1982 en France, Philippe Aydalot note avec perspicacité un « retournement des hiérarchies spatiales », en clair, les espaces à forte composante industrielle plongent avec la crise du fordisme, alors que de nouveaux espaces, sans tradition industrielle particulière émergent et démontrent une forte résistance à la concurrence mondiale qui devenait de plus en plus pressante (Lipietz, 1995). Le succès de ces espaces serait « essentiellement dû à leur dynamique interne », le territoire est donc autoproduit par une régulation locale instituée par les acteurs. A la suite de cette première intuition, X. Greffe (1984), selon R. Khan (2007) fait un pas supplémentaire en abandonnant l'hypothèse d'homogénéité spatiale. X. Greffe (1984) affirme que les espaces locaux déployant une stratégie de développement sur une assise spatiale devraient désormais porter le qualificatif de territoire.

L'objectif de cet article est de rendre compte de la pertinence de cette nouvelle catégorie conceptuelle qu'est le territoire dans le contexte des montagnes européennes. En clair, assiste-t-on à l'émergence des montagnes européennes en tant que territoires dynamiques capables de se frayer un chemin au sein de la mondialisation qui promeut une concurrence acerbe entre les territoires ? Et quels sont les ressources et les modes de régulation sur lesquels se fonde cette émergence ? Nous souhaitons ainsi privilégier le territoire comme une grille de lecture des dynamiques en cours sur les hautes terres européennes (diversification, requalification...etc.).

II. Cadre conceptuel

Depuis trois décennies nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme du développement qui participe à la réanimation de la science régionale, après quelques années de crise (Lacour, 1996). Le territoire est à juste titre considéré comme la « découverte » principale de la science régionale depuis les années 1980 (Samson, 2004). Il y aurait, selon Pecqueur (2006), un moment territoire dans la régulation globale du système économique résultant de la dialectique local/global. Au moment où la mondialisation donne un coup d'accélérateur aux délocalisations des firmes se localisant et se relocalisant en fonction des espaces qui offrent les coûts de production les moins coûteux, confortant l'idée d'un capitalisme mondial à-territorial. La mondialisation permet

aussi à des espaces infranationaux jusque là inconsiderés d'émerger et de s'imposer dans la compétition mondiale. Nous sommes en présence d'un modèle de développement paradoxal ancré dans une double logique, d'un coté un système fordiste par nature à-spatial ayant pour moteur la grande firme nomade, en recherche permanente de coûts de production faible. De l'autre coté, un système territorial franchement opposé au premier, privilégiant l'ancrage spatial. Pour Guigou (1997), la mondialisation de l'économie entraine une territorialisation croissante des comportements.

Le territoire serait donc le revers de la mondialisation, indifférente aux contextes géographiques et culturels locaux. Mais avant de donner une définition à ce concept, il est intéressant de faire un bref rappel de ses origines. Comme nous l'avons précédemment explicité, c'est grâce aux travaux d'Aydalot en économie sur « le retournement des hiérarchies spatiales » et par la suite au groupe de recherche scientifique qu'il a créé en 1984 (le GREMI¹), que les nouvelles dynamiques spatiales identifiées partout en Europe, mais surtout en Italie et en France, sont interprétées sous le filtre du territoire (Darchen, Tremblay, 2008). Au lieu de focaliser sur l'entreprise, c'est le territoire qui retient l'attention. Le développement et l'innovation seraient secrétés non plus par les grandes entreprises, fer de lance du système fordiste, mais par le territoire ou le milieu. Ce dernier « préexiste » à l'entreprise, c'est lui qui est à l'origine de l'entreprise et donc des dynamiques de développement et de croissance. L'approche par le territoire, à l'origine de l'économie territoriale actuelle en construction, a supplié aux insuffisances des théories structuralistes (marxistes) et néoclassiques, qui étaient incapables d'expliquer les nouvelles dynamiques apparues dans les années 1970-80. Pour (Darchen, Tremblay, 2008), Philippe Aydalot serait le premier à considérer les structures socioéconomiques, leur dynamisme interne vis-à-vis du contexte extérieur ... en théorie économique spatiale, même s'il n'est pas le premier à intégrer une dimension spatiale dans l'analyse économique. Par son effort de conceptualisation, Aydalot arrive à réintégrer la dimension spatiale du développement via le concept de territoire. Le milieu est défini comme un ensemble territorialisé dans lequel les interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font des relations multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources (Darchen, Tremblay, 2008). Le milieu est donc crée par l'interaction des agents et par les relations d'échanges continuelles qu'ils entretiennent. Ces interactions entre agents qui font face à des problèmes productifs et à des difficultés de coordination entrainent une

¹ GREMI : Groupement de Recherche Européen sur les Milieux Innovateurs.

dynamique d'apprentissage, qu'ils mobilisent lors de la rencontre de nouvelles difficultés productives, sont donc de véritables ressources spécifiques latentes définies aussi comme des externalités territoriales, ancrées dans le territoire. Le milieu ou le territoire est considéré comme un « contexte favorable » à l'innovation et aux dynamiques de développement endogènes. Il permet de comprendre les trajectoires de développement de certaines régions.

III. Contexte des montagnes en général: l'intérêt pour l'étude de ces espaces

Les espaces de montagne, appartenant à la catégorie des espaces fragiles, sont d'un intérêt certain pour l'avenir de la planète. C'est la raison pour laquelle les institutions internationales comme la FAO ou les Nations Unies se sont mobilisées pour lancer des initiatives pour protéger ces milieux sensibles et pour impulser une dynamique de développement et de projet sur ces espaces.

Le sommet planète terre organisé à Rio de Janeiro par les Nations Unies a constitué, à cet égard, un tournant et le début d'une mobilisation internationale en faveur du développement durable des espaces de montagne (Dax, 2002). Au cours de cette rencontre un plan d'action intitulé Agenda21 a été mis en place, celui-ci met l'accent sur la nécessité d'intégrer les aspects environnementaux dans les politiques d'aménagement et développement, cela constitue en fait l'essence du développement durable. Pour la première fois, les zones de montagne ont bénéficié de l'intérêt de la communauté internationale. Tout un chapitre fut consacré à ces espaces, le chapitre 13 de l'Agenda 21 (gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes) reconnaît l'importance de cette question au même titre que d'autres comme le changement climatique, la désertification ou la déforestation (Nations Unies, Agenda21, chapitre13). Dans ce plan d'action, il est clairement reconnu que la montagne fait partie des écosystèmes qui sont indispensables à la planète, ce qui suppose, la nécessité d'œuvrer à leur protection (Chapitre13, Agenda21, 1992). La montagne est décrite comme un réservoir important de ressources en eau, d'énergie et de diversité biologique et culturelle. Elle est également identifiée comme un gisement de ressources agricoles, forestières et minières, insuffisamment valorisées (10% de la population mondiale est tributaire des ressources de la montagne). Sur le plan humain, les Nations Unies soulignent que la pauvreté est très répandue dans ces zones. Cette conférence qui a réuni plus de 108 chefs d'Etats, et qui a permis une prise de conscience générale des responsables politiques et de l'ensemble de la communauté internationale, a émis deux recommandations : La première est relative à la nécessité de renforcer nos connaissances sur ces espaces. La seconde recommandation prône la promotion d'un développement territorial intégré tenant compte à la fois des ressources environnementales (dégradation causée par une surexploitation des ressources de

la montagne) et des ressources socioéconomiques (lutte contre la pauvreté, création d'activité et d'emploi, maintien de la population).

L'introduction de ce chapitre dans le plan d'action des Nations Unies sur le développement durable, a eu un effet d'entraînement formidable sur la mobilisation générale, notamment des chercheurs et des acteurs de ce milieu, en faveur du développement durable des espaces montagneux (Debarbieux, 2004). Plusieurs autres initiatives de mise en réseau, de recherches et autres manifestations ont été initiées, comme la création du forum de la montagne en 1995, de l'association européenne Euromontana en 1996, de la convention alpine...etc. Le point culminant à toutes ces initiatives de coordination entre les acteurs, en vue de construire les territoires de montagne, fut la déclaration de l'année 2002 comme année internationale de la montagne. Cet événement, qui a réuni l'ensemble des acteurs concernés, a servi également de catalyseur pour d'autres interventions concrètes en faveur du développement durable des montagnes.

L'intérêt suscité par les Nations Unies sur les espaces de montagne a participé au renouvellement des problématiques de recherche sur la montagne comme objet d'étude géographique. Aux études monographiques décrivant la montagne avant tout comme un milieu physique au relief et au climat rudes et ignorant complètement les aspects humains (Dalmon, 2000). De nouvelles démarches vont venir s'y substituer. Celles-ci s'arrêtent davantage sur la société montagnarde, sur leurs ressources et sur les dynamiques d'acteurs, capables de soutenir une dynamique territoriale durable. Le débat sur les enjeux du développement durable sera aussi à l'origine du questionnement actuel sur la durabilité des modèles de développement de ces espaces (Don, 2004). De nombreuses contributions scientifiques se sont attachées quant à elles à démontrer la spécificité des montagnes. Certaines, comme celle de (Diry, 2004) démontre que toutes les problématiques rencontrées dans la montagne se retrouvent dans les autres types d'espaces ruraux, et plus généralement dans les espaces fragiles, nous sommes finalement dans une problématique de type espaces fragiles contre espaces dynamiques. Il n'est en conséquence pas question de se limiter ou de se focaliser sur l'étude des zones de montagnes, puisque celles-ci présentent les mêmes enjeux que les autres espaces fragiles. D'autres contributions relativisent cette conception en mettant l'accent sur les handicaps physiques qui caractérisent les hautes terres. Toutes les activités qu'on retrouve dans les zones de montagnes souffrent d'une limite liée aux surcoûts de production qu'engendrent les contraintes climatiques et du relief. Et puis, ajouter à ces facteurs naturels qui hypothèquent l'économie montagnarde et qui rendent difficile voire quasiment impossible la concurrence avec les bas pays, la

sensibilité des écosystèmes montagnards aux mutations environnementales, ainsi qu'aux modes de consommation et de production actuels.

III.1 Les contextes des montagnes européennes : émergence d'une nouvelle perception

Les massifs montagneux en Europe ont une importance capitale, cette prise de conscience est issue de la conférence de Rio de 1992. Pour les tenants d'une nouvelle approche (territoriale) du développement de ces espaces marginaux et fragiles, notamment dans le cadre des pays européens, trois facteurs majeurs peuvent bien expliquer l'intérêt de ces espaces (Mignon, 1999). Tout d'abord, vu l'étendue spatiale que couvrent ces zones au sein de l'Union Européenne des 15, et, de nos jours de l'Europe des 27, on ne pouvait pas continuer à les ignorer (enjeu territorial). Près de 40% de la superficie totale de l'Union Européenne des 15 (soit 1 323 000 km²) est occupée par les massifs montagneux, 20% de la population y trouve un lieu d'habitation (environ 75 millions d'habitants). Les massifs se déploient sur tout le continent européen de l'Arctique à la Méditerranée (Nordregio, 2004). Dans cinq pays membre de l'union ; Grèce, Autriche, Italie, Espagne et Portugal, la montagne occupe plus de 50% du territoire. Environ 20% de la surface agricole utilisée (SAU) est localisée en zone de montagne, et 27% du total des exploitations agricoles de l'Europe des 15 sont situées dans ces zones (Dax, 2002).

Par la suite, la tendance à la récession sur le triple plan : économique, démographique et environnemental des zones de la montagne en Europe, doit inciter à l'action pour redonner vie à ces espaces. Souvent cette tendance au déclin, est interprétée comme une conséquence de la marginalisation dont ces espaces ont été victimes, livrées à elles mêmes, les montagnes n'ont pu bénéficier que de très peu d'aides des Etats européens.

Enfin, grâce aux mutations actuelles (désir des citoyens de visiter et de vivre dans ces zones, dynamiques résidentielles, renouveau de l'agriculture, diversification des économies locales...etc.) les zones de montagne connaissent un renouveau. Désormais, les handicaps qui jusque-là étaient considérés comme les responsables de la morosité qui caractérise l'économie montagnarde, sont de nos jours reconsidérés comme des atouts, qui, convenablement mis en valeur, permettront à l'économie montagnarde d'émerger et de soutenir une dynamique de croissance durable. Ce processus passe inévitablement par une diversification de l'économie montagnarde, un renouveau de l'agriculture, une nouvelle conception des fonctions de la montagne (multifonctionnalité), et une coordination efficace des acteurs. Le modèle de développement basé sur une agriculture peu efficace et peu concurrente doit être revu pour assurer une nouvelle dynamique des montagnes européennes. Au niveau de l'Union

Européenne, la situation socioéconomique et environnementale des massifs montagneux n'est pas uniforme. Nombreuses sont les divergences entre les modèles de développement en vigueur dans chaque pays européen et entre massifs d'un même pays, voire à l'intérieur même de chaque massif.

La « pluralité des situations des montagnes » européennes est fortement corrélée, d'une part, à la nature des politiques de développement qui y sont appliquées (ceramac, 1999) et d'autre part, à l'engagement des acteurs du milieu. Dans certains pays comme la France, une politique (activités forestières) en faveur des zones de montagne s'y est développée dès le dix-neuvième siècle. Dans d'autres, ces politiques sont d'essences très récentes quand elles existent.

Dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne, la politique de cohésion se doit de tenir compte de la diversité des niveaux de développement dans les massifs montagneux, c'est l'orientation prise par la commission européenne lors de la conférence de 2002 sur les politiques communautaires et la montagne (Commission Européenne, 2002). Les politiques communautaires pour les zones de montagne, reconnues comme zones à handicaps permanents, se sont affirmées dès 1975 avec les mesures compensatoires pour l'agriculture. De nos jours, les initiatives vont dans le sens d'une politique plus intégrée selon une vision plus territoriale. Tous les nouveaux pays adhèrent à l'Union ont une montagne excepté les pays balte et malte (Nordregio, 2004). L'économie des montagnes de ces pays est fondée sur l'agriculture et la sylviculture, autrement dit, très peu d'initiatives de diversification encore. De plus, le développement atteint est nettement inférieur à celui des massifs des pays de l'Union Européenne occidentale, d'où l'organisation de la conférence de 2002 par la commission dans un souci d'une connaissance plus approfondie des problèmes des montagnes des nouveaux pays adhérant, difficultés qui seront prises en considération dans les futures politiques européennes de cohésion (Commission Européenne, 2002).

IV. Les espaces de montagne en Europe: des territoires en construction

Le renouveau de la problématique du développement des montagnes européennes, identifiées désormais comme des territoires et non simplement comme des espaces naturels fragiles explique en grande partie les nouvelles dynamiques en cours sur ces montagnes. Notre travail d'investigation nous a amené à mettre en lumière plusieurs projets, conventions ou programmes portés soit par les autorités supranationales (Union Européenne) ou nationales de chaque pays, soit par des réseaux d'acteurs locaux mobilisés à cet effet. Nous avons distingué deux logiques de mise en valeur et de mise en territoire des espaces montagneux en Europe. Dans les pays où la prise de conscience de la fragilité et en même temps des potentialités des montagnes a été précoce, un

ensemble de mesures qui se sont transformées rapidement en une politique spécifique à ces espaces furent mises en place. Dans les autres pays, se sont des réseaux d'acteurs, en forme d'association de protection ou de développement, qui participent à l'animation et à la revitalisation des montagnes. Dans la plupart des cas, ces associations sont créées avec l'aide d'autres associations plus fortement ancrées et plus anciennement créées dans les pays qui ont mis en œuvre une politique de montagne. Cet aspect est très intéressant, dans la mesure où des logiques de proximités sont à l'œuvre, il ne s'agit pas de proximité géographique ou physique banale, mais d'une proximité d'enjeux et de but final.

L'Italie, la Suisse et la France sont parmi les premiers pays de l'Union Européenne à avoir mis en place une législation et des mesures spécifiques aux zones de montagnes. Ces pays ont été la principale référence aux autres pays européens qui ont voulu instituer une loi montagne, à l'instar de la Roumanie, de l'Ukraine et de la Bulgarie. L'Italie est parmi les pays les plus impliqués dans les politiques de développement des montagnes. Sa première loi montagne remonte à 1952, celle-ci est issue de la volonté italienne de mener une politique de développement intégrée au profit des montagnes. En 1971 une nouvelle loi montagne voit le jour, elle crée un outil original de gestion territoriale du développement des montagnes. Les Comunità montane est une nouvelle instance chargée de faire participer les populations montagnardes à la préparation des programmes de développement. Les financements de ces programmes sont assurés par les régions. En 1997, de nouvelles dispositions en faveur des montagnes viennent compléter les mesures existantes, celles-ci déclarent la montagne d'intérêt national majeur. Le financement des programmes de développement en faveur des montagnes est assuré par l'Etat, le ministère italien du budget a instauré un fonds national pour la montagne. De plus, un institut national de la recherche scientifique et technologique sur la montagne a été créé. Au niveau régional, l'Italie dispose d'une grande diversité d'instruments de soutien à l'agriculture de montagne, à l'activité sylvo-pastorale, à la mise en valeur touristique et à la protection du patrimoine naturel. La confédération Suisse fait partie du club fermé des pays qui ont une politique de montagne intégrée.

Très tôt la Confédération est passée d'une politique sectorielle visant principalement à compenser les handicaps de la montagne dans le domaine agricole, à une politique globale, qui tient compte de toutes les difficultés de la montagne (Nordregio, 2004). Par ailleurs, il faut souligner que l'agriculture de montagne suisse est l'une des plus soutenues au monde (ceramac, 1999). La confédération s'est dotée d'instruments spécifiques de soutien à la montagne dès 1974. La loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne constitue le pilier de la politique suisse de montagne.

La France, enfin, avec sa tradition interventionniste a très vite reconnu la spécificité du milieu montagnard et par la suite, à proposer des mesures d'actions en sa faveur. Ce fut tout d'abord à la fin du dix neuvième siècle avec la politique forestière et de prévention des inondations. Cette première initiative va se prolonger par la mise en place d'une politique nationale en faveur de la protection du patrimoine et des paysages de la montagne. Dès 1936 des parcs nationaux firent leurs premières apparitions. Très vite après, un ensemble de politiques sectorielles voient le jour, dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler la politique de rénovation rurale. Ça sera en premier (1961) l'agriculture qui aura le bénéfice d'une reconnaissance (et des primes) des handicaps qui limitent ses rendements, notamment dans le milieu de la montagne. De suite après, le tourisme aura son lot de soutien, par l'aide à l'équipement des stations de ski, et puis par la suite à la régulation de cette activité (Ministère de l'agriculture, élément pour un bilan de la politique de la montagne, 1994). La dernière étape de ce long processus itératif, et partant d'une volonté de prendre en charge les problèmes de la montagne dans leur globalité, l'Etat signe la première la loi montagne de l'histoire de la France le 9 janvier 1985. Cette loi a subi quelques réajustements depuis, notamment par la loi 2005 sur le développement des territoires ruraux. La loi montagne a instauré un conseil national de la montagne sous la houlette de la Diact (Secrétariat du conseil) et du premier ministre (Président du conseil). Il comprend 57 membres élus et professionnels : représentant du Parlement, des syndicats, des corps consulaires, des associations d'élus, des organisations socioprofessionnelles (Ski, remontées mécaniques...etc.) (Commissariat de massif central, 2006). Ce conseil joue le rôle d'une instance d'encadrement et de proposition d'action pour le développement des territoires de montagne (Association nationale des élus de montagne, 2006). Il assure également mission de gestion et d'animation du réseau des commissariats de massifs (diact, 2007), constitué par les cinq grands commissariats de massif créés. Un préfet coordinateur est nommé sur chaque Massif. Le rôle de chaque commissariat de massif est de mettre en œuvre la convention interrégionale et le schéma interrégional d'aménagement et de développement. Un comité de massif est également désigné dans chaque massif de montagne, il représente l'instance de réflexion et de proposition à l'échelle des massifs.

Il est donc évident que de nouvelles entités territoriales ont émergé, régies par des mécanismes décentralisés, impliquant un grand nombre d'acteurs locaux. Ceux-ci sont intégrés au corps de réflexion et sont vus comme une source de conseil et d'alignement des objectifs nationaux avec l'identité territoriale. En Italie, les communautés de montagne apparaissent comme des espaces organisés, cohérents et appropriés pour les interventions dans ces environnements

montagnards spécifiques. L'État existe dans ces institutions, mais son poids est déterminé par la présence d'autres pouvoirs locaux. Les réseaux d'acteurs locaux qui s'investissent dans ces enjeux de développement local ont été entendus et leurs recommandations prises en compte. Nous avons ici un mécanisme qui transforme un espace délaissé en un territoire cohérent, idéal pour mettre en œuvre des projets de développement et d'amélioration des ressources. La logique de fonctionnement de ces nouveaux territoires est ascendante. En France, les massifs montagneux deviennent une entité territoriale et un espace de projet. Cinq massifs ont été créés et un organisme de régulation décentralisé a été chargé de déterminer des diagnostics territoriaux en concertation avec la population locale, les professionnels et les institutions locales. En Suisse, les cantons fédéraux sont chargés d'adapter leurs politiques aux spécificités de leurs territoires.

Dans les autres pays européens ayant mis en place une politique de montagne depuis déjà quelques années, comme la Roumanie (1994), l'Ukraine (1995) ou la Bulgarie (2002), un zonage spécifique est proposé et une aide est apportée aux communautés locales. Les pratiques de développement territorial dans ces pays en sont encore aux premiers stades d'apprentissage, avec d'importantes lacunes dans la mise en œuvre de ces politiques.

En plus de ces politiques spécifiques à la montagne, qui sont le point de départ du développement territorial de plusieurs massifs, d'autres acteurs constitués sous forme de réseaux, comme Euromontana, participent au développement des territoires montagnards déshérités. Ces réseaux d'acteurs plus ou moins structurés déploient leurs initiatives, en proposant des projets pour accroître les ressources de leurs montagnes. La taille de ces réseaux peut atteindre le niveau régional, national ou rester petite. La plupart d'entre eux traitent de domaines très variés, comme l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, le tourisme et les loisirs, la conservation de la nature et le patrimoine. Les principaux acteurs qui participent dans ces réseaux sont notamment les chambres d'agriculture et d'artisanat, les maires et les élus locaux, les agences de développement, les entreprises locales, la diaspora, les associations et bien sûr les populations locales.

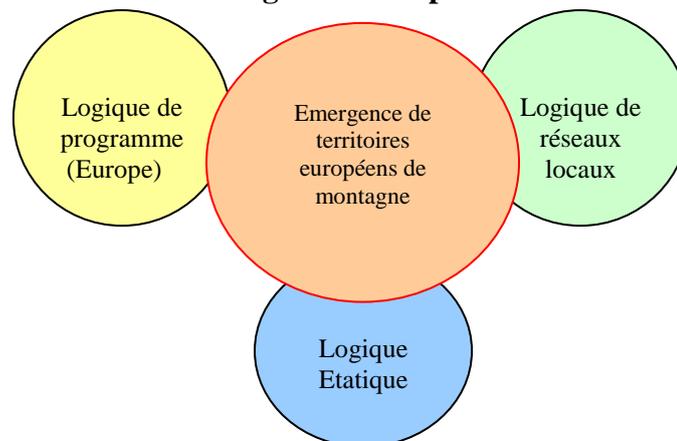
Dans le cas des pays qui n'ont pas encore réfléchi à l'utilité d'une politique territoriale spécifique aux zones de montagne, la logique de mise en territoire est essentiellement portée par des réseaux d'initiatives locaux. Souvent, ces derniers s'inspirent de ce qui se fait dans les pays déjà avancés. Nous pouvons retenir ici deux exemples marquants. Celui des montagnes des Carpates et celui des montagnes balkaniques. La plupart des pays traversés par ces deux grandes chaînes de montagne n'ont pas de politique spécifiquement orientée vers ces zones-là, le relais est alors pris par des réseaux d'association locales

dynamiques. Signalons par exemple le rôle dynamique de l'association roumaine Romontana qui est l'une des plus actives des Carpates. Cette association a créé également le forum de la montagne roumaine. Elle travaille en lien direct avec les grandes associations européennes comme Euromontana et l'AEM (Association Européenne des élus de Montagne), qui servent de guide et de parrain. Il faut également mentionner le rôle joué par la convention alpine et par le bureau régional en Europe des Nations Unies UNEP-ROE «United Nations Environment Programme Regional office for Europe» dans la mise en œuvre de la convention des Carpates pour le développement durable. L'expérience accumulée par la convention alpine depuis son lancement en 1991 a été très utile à bien des égards. En 2003, sept Etats ont ratifié cette convention. Celle-ci stipule que face aux changements climatiques d'une part, et pour épargner la montagne des pratiques humaines non conformes à la préservation du patrimoine naturel, les pays de l'Europe centrale se devaient d'agir. Il suffit de se rappeler les chiffres suivant pour s'en convaincre de la fragilité de cet espace : 30% de la flore européenne (480 espèces endémiques), soit environ 4000 espèces sont menacées dans cette zone, nous avertis le rapport de l'institut italien de recherche sur les zones de montagne (Eurac, 2006). La menace est d'autant plus sérieuse et plus grande que dans les autres massifs de l'Europe occidentale, en raison de la spécificité de la période actuelle. La transition vers l'économie de marché est une étape particulièrement difficile, et chargée de contraintes. Les habitants de la montagne, loin d'avoir été préparés au choc de l'économie de marché, y recourent à des pratiques de survie dangereuses pour la nature. Le résultat le plus immédiat de ce changement est une surexploitation des ressources naturelles, de quelles natures qu'elles soient. Les Etats de l'Europe centrale éprouvent des difficultés à enrayer ce processus. Les apports de convention alpine ne s'arrêtent pas là, sous l'influence du réseau alpin des espaces protégés, les pays signataires de la convention des Carpates se sont engagés dans un processus de création d'un même type de réseau sur le espace. Le but de ce projet tel qu'il a été annoncé par la convention, est la coordination des actions de protection des pays membres sur cet écosystème fragile qu'est les Carpates et d'arriver à la création d'un véritable corridor écologique européen, comme on peut le voir sur la carte 1 (Réseau alpin des espaces protégés, 2004). Nous assistons ainsi à la mise en territoire de l'espace de montagne carpatique, celui-ci bénéficie désormais d'une instance de gouvernance et de réseaux d'initiatives et de projets.

Le même processus impulsé par les mêmes acteurs, en collaboration avec les associations dynamiques des Balkans comme Makmontana, Bulmontana et la fondation balkanique pour le développement durable est entrain de se produire sur cette zone. Des rencontres sont organisées et des séances de travaille sont fixées pour établir la futur convention des Balkans et le futur réseau balkanique

de protection des espaces protégés. Le territoire d'intervention ou de projet est délimité avec l'aide des experts de l'Eurac (European Academy of Bolzano/Bozen), qui se fondent sur des critères de cohésion géomorphologique et socioéconomique. Tout comme dans les conventions alpine et carpatique, la montagne balkanique est décrite comme une zone géographique fragile (région à fort endémisme) et une aire de diversité culturelle exceptionnelle. Il s'agit donc de protéger et de valoriser en même temps l'ensemble de ces spécificités et ressources.

Fig.(01) : Les trois logiques de mise en territoire dans les espaces de montagne en Europe



Source: Construction de l'auteur

L'Union Européenne participe également à ce processus de mise en territoire des espaces de montagne en Europe. A travers ses initiatives communautaires, relevant du deuxième pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), de nouveaux espaces de projets et donc de nouveaux territoires sont construits. Les initiatives Leader (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et Interreg (programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes) ont eu un grand succès dans l'impulsion d'une dynamique territoriale, impliquant les populations locales et une mise en valeur des ressources locales latentes, dans une logique ascendante.

V. Proximité, ressources spécifiques et mise en territoire

La proximité des problématiques et des enjeux de développement sur les montagnes européennes ont été à l'origine d'un mouvement continu de mise en réseaux des acteurs et de coordination des actions et des objectifs pour une dynamique territoriale renouvelée des montagnes. Le cas de la convention alpine, lancée en 1991 est très représentatif de ce mouvement. L'idée d'une convention transfrontalière dans les Alpes, a germé dès les années cinquante, et la CIPRA

(Commission Internationale pour la Protection des Alpes) fut la première à réclamer un tel accord. Après de maintes tergiversations, les pays alpins décidèrent enfin en 1989 à la conférence de Berchtesgaden de lancer les travaux. En 1991, la convention pour la protection des Alpes est adoptée par les huit Etats membres, même si certains pays ne l'ont pas encore ratifié. La convention met l'accent sur neuf domaines ou protocoles de coopération : 1. Aménagement du territoire et développement durable (1994) 2. Agriculture de montagne (1994) 3. Protection de la nature et entretien des paysages (1994) 4. Forêts de montagne (1996) 5. Tourisme (1998) 6. Protection des sols (1998) 7. Energie (1998) 8. Transports (2000) 9. Règlement des différends (2000). L'objectif de la convention alpine est la protection et la mise en valeur de leurs ressources environnementales. Conscient que ces ressources sont un atout de développement remarquable des montagnes européennes, des projets ont émergés pour à la fois les protéger des menaces actuelles, liés aux changements climatiques, et les valoriser pour profiter de la tendance des populations urbaines au retour à la campagne. La mise en territoire des espaces de montagne en Europe s'explique ainsi par les trois facteurs suivants :

Une proximité des problématiques en termes de développement, ce type de proximité est désignée par les économistes de l'école de la proximité comme proximité organisationnelle (Gilly, Torre, 2000). Nous pouvons distinguer deux logiques :

Une logique similitude : les acteurs de ces espaces de montagne partagent les mêmes valeurs et les mêmes représentations. Les valeurs sont celles de sauvegarde, de protection et de développement. Alors les représentations sont davantage dans la place que tiennent les montagnes dans l'imaginaire de leurs habitants.

Une logique d'appartenance : s'explique par l'appartenance au même espace, et par les interactions qui sont issues des mouvements de mise en réseaux. C'est par exemple cette logique d'appartenance qui explique pourquoi la diaspora Grec se mobilise fortement dans des réseaux pour participer à des actions de développement et de mise en valeurs de leurs espaces de montagne d'origine. Les liens sociaux sont maintenus et leurs effets sur le territoire sont remarquables.

Proximité des ressources : il s'agit en l'occurrence de la ressource environnementale, des paysages naturels non encore marqué par l'emprunte de l'homme. Ce sont également les ressources culturelles et les traditions millénaires que les peuples des montagnes gardent encore. C'est ainsi que l'Alpine space programme Interreg IIIB dans sa publication de 2006, a voulu mettre l'accent sur une autre spécificité de l'Arc alpin. Les auteurs de ce rapport notent que l'un des atouts économiques les plus intéressants pour l'avenir des

Alpes, est sa richesse culturelle, concentrée sur un espace restreint. C'est également grâce à cette proximité en termes de ressources environnementales que la France a pris l'initiative de lancer l'idée de mise en place d'un réseau Alpin des espaces protégés, idée qui s'est rapidement concrétisée en 1994. Ce réseau comprend actuellement, pas moins de 300 espaces protégés de plus de 100 hectares chacun. Ainsi, 15% de l'espace Alpin est compris dans ce réseau, qui se fixe pour objectif de veiller à la protection de ces espaces fragiles. Par une coopération étroite entre les différentes instances représentatives de ces espaces protégés, à l'instar des Parcs régionaux et nationaux, le réseau procède à un échange d'expérience fructueux pour l'ensemble Alpin. Ce réseau entend mettre en place les directives européennes relatives à la protection de l'environnement, mais aussi, élargir les zones éligibles à la protection. Il a été à l'origine de la mise en place de la même initiative dans les montagnes des Carpates et bientôt dans les hautes terres balkaniques.

Proximité des enjeux : Il s'agit ici de promouvoir un développement durable et soutenable des zones de montagne, de profiter de la tendance actuelle de retour des citoyens à la campagne pour valoriser des ressources paysagères naturelles et culturelles et de faire reconnaître la spécificité de ces espaces.

On voit bien comment le facteur proximité, tel qu'il a été défini par l'école de la proximité, peut jouer un rôle fondamental dans la construction d'un territoire. A partir du moment où les acteurs de cette montagne ont pris conscience à la fois de la fragilité de leur espace et des nombreuses ressources latentes dont il regorge, une dynamique de mobilisation et de coordination des actions, s'est engagée. L'objectif était de mettre en place des réseaux innovants pour protéger et valoriser leurs ressources dans une logique à la fois de développement endogène, mais également d'ouverture et de sensibilité aux enjeux mondiaux. Une fois enclenchée cette dynamique, renforcée comme nous l'avons déjà souligné par la proximité des problématiques et des enjeux, elle s'auto-entretient dans une sorte de cercle vertueux. Les acteurs impliqués dans ce processus appartiennent à différentes catégories multi-scalaires. Qu'ils appartiennent aux structures administratives publiques ou aux organisations citoyennes, à l'échelle locale, nationale ou européenne, leur engagement est le même. Transformer les ressources latentes de cet espace, qu'elles soient paysagères, culturelles, naturelles ou humaines, en actifs. Les dynamiques locales sont renforcées par les initiatives qui viennent d'en haut, qu'elles soient européennes, par l'intermédiaire des programmes Interreg et leader ou nationales. L'image de cet espace transformé en territoire est promue et reconnue comme telle.

Ces dynamiques d'acteurs et de ressources sont identifiées dans l'ensemble des massifs européens (Hadjou, 2007). Elles sont à l'origine de

l'émergence des montagnes européennes en tant que territoires dynamiques ayant leur place dans la mondialisation (voir schéma 1). Actuellement, les Alpes, via ses acteurs et ses modes de régulation et de coopération, participent à l'impulsion d'une dynamique de développement sur d'autres zones de montagnes européennes. Les Carpates et les Balkans sont les principaux massifs montagneux à avoir bénéficié de l'appui des acteurs alpins. Se pose pour nous la question de savoir si l'existence d'un territoire leader est susceptible d'entraîner dans son sillage d'autres espaces, encore faiblement organisés ?

VI. Conclusion

Au terme de ce travail, il est nécessaire de souligner que le territoire tel qu'il a été conceptualisé par les différents courants de pensée, qui s'y sont rattachés, est défini comme reposant sur deux composantes principales. En premier lieu, le territoire est caractérisé par la mobilisation des acteurs, qui rentrent dans une logique de coopération et de coordination de leurs actions, non spécifiquement orientées vers l'optique marchande. Ces logiques de coopérations peuvent se concrétiser par la mise en place de systèmes de gouvernance variés, différents du mode de régulation traditionnel qu'est le marché. Des contrats, des conventions, des réseaux et une coopération formelle et/ou informelle sont la panoplie des modes de régulation qui sont mobilisés par les acteurs pour faire émerger leur espace en tant que territoire dynamique. En deuxième lieu, le territoire repose sur l'existence de ressources latentes, de préférence spécifiques, non transférables, identifiées et activées par la mobilisation des acteurs.

Nous avons pu, à travers l'exemple des zones de montagnes européennes, démontrer l'existence de telles dynamiques reposant sur les deux composantes qui fondent l'économie territoriale, et l'émergence de territoires. Après une prise de conscience, par les acteurs de ces espaces, de la spécificité de leur zone et des ressources latentes qu'elle recèle, un processus de mobilisation, de coopération et de coordination, sommes toutes, de gouvernance, débouche sur des actions de valorisation, d'identification et d'activation de leurs ressources. Des réseaux se mettent en place, des conventions, définies comme des contrats formels, sont signés engageant chaque partie à apporter son soutien à la dynamique engagée. La gouvernance locale (initiatives locales) est consolidée par des programmes de coopération nationaux et européens, qui apportent des financements et une expertise.

Dans certains cas, comme dans les montagnes de Carpates et des Balkans, l'impulsion d'une dynamique de coopération et de valorisation de ressources peut venir d'un autre territoire, en l'occurrence, dans ce cas, il s'agit des Alpes. Ceci nous incite à penser que l'existence d'un territoire leader est susceptible



d'impulser une dynamique de développement sur d'autres espaces. Cette hypothèse nécessite des approfondissements et des travaux de recherche à venir.

VII. Références :

A. Mollard, B. Pecqueur, M. Moalla, 2001, « Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de biens combinés », the third congress on proximity « new growth and territories », paris dec. 13-14th 2001, university of paris south & institut national de la recherche agronomique.

Alain Lipietz, 1995, « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », in Boyer & Saillard, L'état de la théorie de la régulation, Ed. la découverte, paris.

André Dauphiné, 2000, « l'Italie », Ed. Nathan université, fac géographie, 2000.

André Humbert, 1992, « l'Espagne », Ed. Nathan université, 1992.

Anthony Simon, 2002, « La pluriactivité dans l'agriculture des montagnes françaises : un territoire, des hommes, une pratique », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2002.

Alpine Convention, 2015, « Demographic changes in the Alps : report on the state of the Alps », 2015.

Asel Samaganova, Ivan Samson, 2007, « Typologies de ressources et ouverture des territoires », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Asel Samaganova, 2007, La culture comme ressource territoriale en économie de la connaissance, in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Bernard Pecqueur, 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », revue Espace et Société, n° 124-125 2006.

Bernard Pecqueur, 1996, « Dynamiques territoriales et mutations économiques », Ed. L'harmattan.

Ceramac, 2005, « Diagnostic préalable à la mise en place d'un salon de la moyenne montagne », rapport final de synthèse, foire exposition Clermont-Cournon, 2005.

Ceramac, 2004, « Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Actes du 2^e colloque franco-espagnol de géographie rurale, 2004.



Ceramac, 2003, « Crises et mutations des agricultures de montagne », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand colloque franco-polonais, colloque international en hommage au professeur C. Mignon, 2003.

Ceramac, 2001, « Commerce et services dans les campagnes fragiles, régions intérieures françaises et ibériques », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2001.

Ceramac, 1999, « Moyennes montagnes européennes : nouvelles fonctions, nouvelles gestions de l'espace rural », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1999.

Ceramac, 1997, « Gestion des espaces fragiles en moyenne montagne : Massif central _ Carpates polonaises », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, cinquième colloque franco-polonais, 1997.

Ceramac, 1992, « Des régions paysannes aux espaces fragiles », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, colloque international en hommage au professeur A. Fel, 1992.

Ceramac, 1991, « Développement régional en moyenne montagne : Carpates _ Massif central », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, colloque franco-polonais, 1991.

Ceramac, 1990, « l'Auvergne rurale, des terroirs au grand marché », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990.

Christian Mignon, 1981, « Campagnes et paysans de l'Andalousie méditerranéenne », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand 1981.

Commissariat général du plan, 1999, « La politique de la montagne », Ed. La documentation française, rapport d'évaluation, conseil national de l'évaluation, commissariat général du plan, 1999.

Cornelia Stubbe, 2005, « L'industrie en forêt noire, le défi d'une industrie en moyenne montagne », Ed. L'Harmattan, 2005.

Dumont B et al., 2019, « Impacts et services issus des élevages européens », Expertise scientifique collective, Éditions Quæ, 182 pages.

Eric Bordessoule, 2001, « Les montagnes du Massif central : espaces pastoraux et transformation du milieu rural dans les monts d'Auvergne », presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2001.

Eric Glon, 2007, « Les ressources territoriales, une notion clé pour une meilleure re-connaissance des territoires dans le global », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLE, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Euromontana, 2022, « Being young in a mountain area: mountain youth's needs in 2022 and aspirations for the future », Report by Euromontana, 2022.

Euromontana. 2020, « Implementation of the EU Optional Quality Term “mountain product”: where do we stand in the different Member States? », Report by Euromontana, June 2020.

European Parliament, 2021, « Report on reversing demographic trends in EU regions using cohesion policy instruments », Report 2021.

Federica Corrado, 2007, « Le traitement des ressources dans la politique du développement local : le cas de la ville de CASERTA », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Forum mondial de la montagne, 2000, « Les pays du monde et leurs montagnes », Ed. Revue de géographie Alpine, Paris-Chambéry, 2000.

George Benko, Alain Lipietz, 2000, « La richesse des régions, la nouvelle géographie socio-économique », Ed. Economica.

Hervé Gumuchian, Bernard Pecqueur, 2007, « La ressource territoriale », Ed. Economica.

Institute for economic research of the Chamber of Commerce of Bolzano, 2019, « Brain Drain - Brain Gain: How attractive is South Tyrol's labour market? », Report IERCCB, 2019.

Ivan Samson, 2004, « Territoire et système économique », communication aux 4^{èmes} journées de la proximité : Proximité, Réseaux et Coopération, Marseille les 17 et 18 Juin 2004.

Isabelle Sacareau, 2003, « La montagne, une approche géographique », Ed. Belin, 2003.

J. Corneloup, 2004, « Le marquage culturel des territoires touristiques de nature », in première rencontre Franco-Espagnoles de tourisme, Arles 9 et 10 décembre 2004.

Jacques Lévy et Michel Lussault, 2003, « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés », Ed. Belin.

Jean-François JOYE, 2007, « Organiser les dynamiques territoriales : le rôle de la ressource juridique, analyse de solutions : collectivité chef de file et contrat Etat-Région », in Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Jean-Pierre Gilly, André Torre, 2000, « Dynamique de proximité », Ed. L'Harmattan, collection Emploi, industrie et territoire.

Jean-Pierre Marchand et Pierre Riquet, 1996, « Géographie universelle : Europe du Nord, Europe médiane », Ed. Belin-Reclus, 1996.

Lahsen Abdelmalki, Daniel Dufourt, Thierry Kirat et Denis Requier-Desjardins, 1996, « Technologie, institutions et territoires : le territoire comme



création collective et ressource institutionnelle », in Bernard Pecqueur, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, éditions l'Harmattan.

Landel P.-A., Pecqueur B., 2005, « La culture comme ressource territoriale spécifique », *Communication présentée au colloque de l'Association de Science Régionale de langue Française*, Bruxelles, 1-3 septembre 2004, 16 p.

Laurent Rieutort, 2005, « Diagnostic préalable à la mise en place d'un salon de la moyenne montagne », rapport final de synthèse, foire exposition Clermont-Cournon, 2005.

Laurent Rieutort, 1995, « L'Élevage ovin en France : espaces fragiles et dynamique des systèmes agricoles », presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1995.

Max Derruau, 1971, « l'Europe », Ed.Librairie Hachette, 1971.

Olivier Crevoisier et Leila Kebir, 2007, « les ressources culturelles entre réseaux internationaux et développement local », Working paper 6/2007-F, GRET.

Pascal Carrère, Anne Farruggia, Bertrand Dumont, Sophie Hulin, Jean Pierre Theau, 2020, « Valoriser les services rendus par la prairie. Une voie pour assurer la durabilité des systèmes d'élevage herbagers ? » Les services écosystémiques dans les espaces agricoles. Paroles de chercheur(e)s, pp.39-50, 2020.

Pecqueur B., Colletis G., 2004, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », Colloque international sur " l'économie de proximité ", Marseille, 8-9 juin 2004, *Revue Economie et Institution*.

Peyrache-Gadeau Véronique, 2007, « Modes de développement et vulnérabilités : quels enjeux pour l'économie territoriale ? », in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

René Kahn, 2007, « Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territorial », in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.

Roberto Camagni, Denis Maillat, 2006, « Milieux innovateurs, théorie et politique », Ed. Economica.

Roberto Camagni, Denis Maillat, André Matteaccioli, 2004, « Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local », Neuchâtel, institut de recherches économiques et régionales, éditions EDES.

Royal geographical society & comité national de géographie, 2003, « Innovations in rural areas », Ed. presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2003, 4e colloque franco_ britannique de géographie rurale.



Schirpke, U., Tappeiner, U. & Tasser, E. 2019, « A transnational perspective of global and regional ecosystem service flows from and to mountain regions », *Sci Rep* 9, 6678 (2019).

Sous la direction de B. Messerli et J.D. Ives, 1999, « Les montagnes dans le monde, une priorité pour un développement durable », Ed. Glénat, 1999.

Teräs J., Dubois A., Sörvik J. and Pertoldi M, 2015, « Implementing Smart Specialisation in Sparsely Populated Areas. European Commission. Joint Research Centre », S3 Working Paper 10/2015.

Vergnolle Mainar C., 2006, « Géographie et EEDD : la notion de ressource, à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires », colloque international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre 2006.

Wymann von Dach, S. & Ruiz Peyré, F, 2020 « Vibrant mountain communities. Regional development in mountains: Realizing potentials, tackling disparities. Bern, Switzerland », Centre for Development and Environment (CDE), University of Bern, with Bern Open Publishing (BOP). 56 pp